

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MAI 2023

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2810
2. ORDRE DU JOUR	2810
2023 05 076 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MAI 2023	2810
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	2811
2023 05 077 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023.....	2811
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023	2811
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2811
6. LES RAPPORTS	2811
6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	2811
6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	2811
6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2812
6.4. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	2812
7. ADMINISTRATION.....	2812
2023 05 078 7.1. ADOPTION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT 271-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023.....	2812
2023 05 079 7.2. INVITATION À LA 30E CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK	2812
2023 05 080 7.3. INVITATION AU TOURNOI DE POCHE DE LA MRC DE COATICOOK.....	2812
2023 05 081 7.5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022.....	2813
8. URBANISME	2813
2023 05 082 8.1. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LOT 5 487 341.....	2813
2023 05 083 8.2. ASSURABILITÉ DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – APPUI – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.....	2813
9. VOIRIE MUNICIPALE.....	2814
2023 05 084 9.1. ADOPTION POUR L'APPEL D'OFFRE POUR L'ABAT POUSSIÈRE.....	2814
2023 05 085 9.2. ADOPTION POUR L'APPEL D'OFFRE POUR LE GRAVIER.....	2815
10. HYGIÈNE DU MILIEU.....	2815
2023 05 086 10.1. OFFRE DE SERVICE POUR LA VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES – PROPOSITION 20230445.....	2815
2023 05 087 10.2. PROPOSITION POUR LE COMPAGNONNAGE DE LA FORMATION OPA.....	2816
11. SÉCURITÉ.....	2816
2023 05 088 11.1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE.....	2816
12. LOISIRS ET CULTURE	2817
2023 05 089 12.1. SUBVENTION ACCORDÉE AUX PARENTS POUR LE CAMP KIONATA 2023.....	2817
2023 05 090 12.2. ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE CARREFOUR LOISIRS ET LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON POUR LA SAISON 2023.....	2817
2023 05 091 12.3. FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE – AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN GAZÉBO ET D'UN SENTIER PIÉTONNIER.....	2818
2023 05 092 12.4. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À LA PISCINE PAR LA JARDINIÈRE.....	2818
12.5. CAFÉ DU VILLAGE – DISCUSSION POUR LE LOCAL.....	2818
2022 05 093 12.6. AUTORISATION DE FAIRE L'ACHAT DE TABLES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE.....	2818
13. CORRESPONDANCE	2819
2023 05 094 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2819
14. TRÉSORERIE.....	2819
2023 05 095 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2023.....	2819
2023 05 096 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1ER MAI 2023.....	2820
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2820
2023 05 097 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2820

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 1er mai 2023, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Benjamin Cousineau	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc (arrivé à 19h25)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2023 05 076 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MAI 2023

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mai 2023

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Adoption de la modification au Règlement 271-2023 décrétant l'imposition des taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023
- 7.2. Invitation à la 30e classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook
- 7.3. Invitation au tournoi de poches de la MRC de Coaticook
- 7.4. Adoption des états financiers 2022

8. Urbanisme

- 8.1. Demande d'appui à la CPTAQ – Lot 5 487 341
- 8.2. Assurabilité des bâtiments patrimoniaux – Appui – ministère de la Culture et des Communications

9. Voirie

- 9.1. Adoption pour l'appel d'offres pour l'abat poussière
- 9.2. Adoption pour l'appel d'offres pour le gravier

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Offre de service pour la vérification de la précision des équipements de mesure de débit d'eau potable et d'eaux usées – Proposition 20230445
- 10.2. Proposition pour le compagnonnage de la formation OPA

11. Sécurité

- 11.1. Adoption du rapport annuel en sécurité incendie – Réso 2022-05-089

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Subvention accordée aux parents pour le camp Kionata
12.2. Entente de partenariat entre Carrefour Loisirs et la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour la saison 2023
12.3. Fonds vitalité des milieux de vie – Projets achat de tables pour le Centre communautaire
12.4. Proposition d'aménagement paysager à la piscine par la Jardinière
12.5. Café du village – Discussion pour le local
12.6. Autorisation de faire une demande de subvention au Fonds Tillotson

13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois d'avril 2023
14.2 Adoption des comptes à payer au 1er mai 2023

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 1er mai 2023 soit adopté tel que modifié en ajoutant le point 12.6 et en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2023 05 077 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 3 avril 2023

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions.

Aucune personne présente.

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à plusieurs rencontres et/ou réunions à la MRC de Coaticook et à la municipalité.

Monsieur le conseiller Éric Leclerc se joint à la séance du conseil, il est 19h25

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nicole Isabelle a participé à une rencontre ;
Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau n'a pas eu de rencontre ;
Madame la conseillère Lyssa Paquette était absente de la réunion ;

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à une rencontre ;
Madame la conseillère Line Gendron a participé à une rencontre ;
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à deux rencontres ;

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2023 05 078 7.1. ADOPTION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT 271-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT qu'une erreur cléricale a été observée par le vérificateur;

CONSIDÉRANT que cette erreur touche une taxe de service, mais qu'elle n'entraîne pas de modification quant au budget;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la recommandation de l'avocat de la municipalité, il n'y a pas matière à modifier autre chose que le montant inscrit par erreur dans le règlement de taxation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE modifier le montant de 170\$ pour inscrire le montant de 155\$ tel que demander dans les comptes de taxes, à l'article 9 « Compensation pour le service de collecte, de transport et de disposition des déchets domestiques et des matières compostables et de la récupération », du Règlement 271-2023 décrétant l'imposition des taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 05 079 7.2. INVITATION À LA 30E CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que le Classique de golf du Maire de la ville Coaticook se tiendra le 7 juin 2023 au Club de golf de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que la Classique de golf du maire de Coaticook offre un soutien financier aux sportifs de la région de Coaticook dans leurs démarches visant à atteindre les plus hauts sommets de la performance dans les disciplines qu'ils pratiquent ;

CONSIDÉRANT que le but de cette activité est de soutenir nos athlètes locaux lors de leurs participations sur les scènes sportives régionales, provinciales, canadiennes ou même à l'échelle mondiale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame la conseillère Line Gendron et monsieur le conseiller Yvon Desrosiers à participer au souper à la Classique du maire de Coaticook pour un montant total de 250 \$;

D'autoriser la direction générale à faire l'inscription et à émettre le chèque

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 05 080 7.3. INVITATION AU TOURNOI DE Poches DE LA MRC DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que le tournoi de poches de la MRC de Coaticook se tiendra le 14 juillet 2023 au Centre récréatif Gérard Couillard ;

CONSIDÉRANT que tous les profits seront remis pour les bourses des nouveau-nés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire madame la conseillère Line Gendron ainsi que son accompagnatrice au coût de 120 \$ (inclus buffet spaghetti et tournoi) ;

D'autoriser la direction à faire l'inscription, et le paiement à la MRC de Coaticook.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 05 081 7.5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

CONSIDÉRANT que la firme de comptable Pellerin, Potvin, Gagnon SENCRL nous a remis les états financiers pour l'exercice de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune anomalie n'a été détectée lors du rapport d'audit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les états financiers 2022 préparés par la firme Pellerin, Potvin, Gagnon tels que présentés.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

2023 05 082 8.1. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LOT 5 487 341

CONSIDÉRANT que Gary Caldwell, représenté par M. Vincent Caldwell, dépose une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la vente de son lot 5 487 341 d'une superficie de 49.6 hectares ;

CONSIDÉRANT que ce lot est loué à l'acquéreur et exploité par celui-ci pour la culture de légumes et la transformation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que sa demande est conforme au règlement de zonage no 354-14 et au règlement de lotissement 356-14 présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que l'impact sur les terres agricoles avoisinantes ainsi que sur le lot en question semble minime ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Edwidge autorise la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la vente du lot 5 487 341 ;

DE faire parvenir la présente résolution à M. Caldwell, son représentant, son mandataire et à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 05 083 8.2. ASSURABILITÉ DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – APPUI – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

CONSIDÉRANT que les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

CONSIDÉRANT que le programme du soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son salut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à préserver les caractéristiques ;

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions reçues ont été jugées conformes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le contrat pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour l'été 2023 soit octroyé au plus bas soumissionnaire soit les Entreprises Bourget à un taux de .4085 \$ le litre pour une quantité approximative d'environ 120 000 litres ;

QUE madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Entreprise Bourget.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 05 085 9.2. ADOPTION POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LE GRAVIER

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'achat de gravier de +/- 9 000 tonnes afin de réaliser les travaux de rechargement et d'entretien des chemins pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 25 avril 2023 à 11h05 ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées et qu'elles ont été jugées conformes ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le contrat pour l'achat de plus ou moins 9 000 tonnes de gravier pour 2023 soit octroyé à Gravière Bouchard au prix de 9.90 \$ la tonne plus les taxes applicables ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents pertinents ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Gravière Bouchard.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2023 05 086 10.1. OFFRE DE SERVICE POUR LA VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES – PROPOSITION 20230445

CONSIDÉRANT que SIMO Management Inc. offre la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de nos installations d'eau potable et d'eaux usées en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du MAMH, du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du MELCC et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCC ;

CONSIDÉRANT que les services proposés dans cette offre seront réalisés en conformité avec les exigences et les procédures décrites dans la SQEEP, le RDPE et le ROMAEU ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition 20230445 de SIMO Management Inc. pour la vérification des équipements de mesure de débits de nos installations d'eau potable et d'eaux usées au montant forfaitaire de 2 163,00 \$ taxes non incluses

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Brigitte Desruisseaux à signer les documents pertinents et à les transmettre

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 05 087 10.2. PROPOSITION POUR LE COMPAGNONNAGE DE LA FORMATION OPA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton a demandé une proposition de services eu égard au compagnonnage à la certification de son employé municipal pour l'obtention de la certification OPA.

CONSIDÉRANT que la proposition 20230544 sera sur une base horaire et que le personnel mis à disposition dans le cadre de la réalisation de la certification de l'inspecteur municipal actuel est détenteur d'un certificat de qualifications professionnelles émis par Emploi-Québec, en conformité avec l'Article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), ainsi qu'avec l'article 10 du Règlement sur les Ouvrages Municipaux d'Assainissement des Eaux Usées (ROMAEU).

CONSIDÉRANT qu'il est également détenteur d'un certificat de compétence compagnon délivré par Emploi Québec.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition 202305444 d'Aquatech aux taux applicables suivants :

- ♣ Technicien compagnon : 80,00\$/hre
- ♣ Déplacements : 0,65 \$/km
- ♣ Autre(s) dépense(s) : Au coûtant + 15% adm

Tel que décrit dans la proposition;

D'autoriser la directrice générale à signer la proposition et de faire parvenir la résolution à M. René Dauphin, DGE Directeur de projets.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

2023 05 088 11.1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S -3.4) ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton prend en compte le rapport annuel pour l'année 2022 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie « communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements », communément appelé « DSI » ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2022, tel que présenté ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12. Loisirs et culture

2023 05 089 12.1. SUBVENTION ACCORDÉE AUX PARENTS POUR LE CAMP KIONATA 2023

CONSIDÉRANT les frais d'inscription que doivent déboursier les parents pour inscrire leurs enfants au Camp Kionata pour 2023 ;

CONSIDÉRANT que la contribution versée par la Municipalité sera de 47\$/enfant/semaine, ce qui fait une augmentation de 8\$ par semaine et qui liée à l'augmentation du salaire minimum.

CONSIDÉRANT que le rabais s'appliquera directement à l'inscription ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les parents inscrivant leur enfant avec service de garde reçoivent une subvention municipale de 40 \$;

QUE les parents inscrivant leur enfant sans service de garde reçoivent une subvention municipale de 30 \$;

DE faire parvenir la présente résolution au responsable du Camp Kionata.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 05 090 12.2. ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE CARREFOUR LOISIRS ET LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-ÉDWIDGE-DE-CLIFTON POUR LA SAISON 2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire renouveler son entente de partenariat avec le Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook concernant le Camp de jour régional 2023 – Camp Kionata ;

CONSIDÉRANT que l'entente stipule que la Municipalité devra payer des frais de 47 \$ par enfant inscrit par semaine ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est un camp de jour régional et accueille des participants des municipalités avoisinantes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'entente de partenariat avec Carrefour Loisirs pour le camp de jour régional de l'été 2023 – Camp Kionata ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer ladite entente ;

DE faire parvenir la présente résolution à monsieur Nathan Desmarais, agent de développement au Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 05 091 12.3. FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE – AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE CANTINE INCLUANT UNE SALLE D'EAU AU PARC BEAUSOLEIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire bonifier ses infrastructures en loisirs pour stimuler l'implication et la participation des différents groupes d'âge aux activités sportives et culturelles;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire déposer une demande au Fonds vitalité des milieux de vies pour compléter le montage financier du projet d'aménagement d'une cantine et d'une salle d'eau au parc Beausoleil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise la présentation du projet d'aménagement d'une cantine et d'une salle d'eau au terrain de balle;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier et à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 05 092 12.4. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À LA PISCINE PAR LA JARDINIÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désire améliorer l'aspect paysager à la piscine;

CONSIDÉRANT qu'une demande de proposition a été demandée à Mme Myriam Fréchette – La Jardinière;

CONSIDÉRANT qu'un plan a été proposé selon les demandes de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les deux propositions : soit d'ajouter des vivaces au coin de la piscine (qui longe la cour), et de faire l'ajout également de vivaces à l'entrée du parc où le panneau indiquant la piscine et la patinoire (proposition 1).

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12.5. CAFÉ DU VILLAGE – DISCUSSION POUR LE LOCAL

Pour donner suite à la demande de la responsable du Café du village, une discussion a eu lieu pour le local du Café qui est en conflit d'horaire avec l'école.

2022 05 093 12.6. AUTORISATION DE FAIRE L'ACHAT DE TABLES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que les tables se trouvant au Centre communautaire sont dans un état ou il n'est plus possible de les réparer;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé une soumission pour l'achat de table pliante;

CONSIDÉRANT qu'il y a une disponibilité d'avoir les tables pour le mois de juin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'achat de 40 tables chez CTI Chaises et tables internationales au coût de 140\$ par table, pour un coût total de 5600\$ pour les tables et de 490\$ pour les frais de livraison.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2023 05 094 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2023 05 095 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2023.

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 3 avril 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de décembre du chèque/dépôt 502220 au 502240 d'un montant de 10 666.26 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 3 avril 2023 d'un montant de 92 607.22 \$

- Payé par chèque numéro aucun au montant de 0 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14642 à 14646 au montant de 1 116.32 \$
- Payé par dépôt direct numéro 1248 à 1250 au montant de 91 490.90 \$.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 05 096 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1ER MAI 2023

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 1er mai 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 58 834.28 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5921 au 5932 pour un montant de 5 860.24 \$
- comptes à payer par prélèvement 14647 au 14654 pour un montant de 2 517.82 \$
- comptes à payer par dépôt direct 1251 au 1259 pour un montant 50 456.22 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 58 834.28 \$ au 1er mai 2023.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

Quelques questions sont posées comme suivis.

2023 05 097 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 22h23.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et greffière-trésorière